63e Année. T. 126. N° 45 — Dimanche 10 Novembre 1946

IMPERIAL AGRICULTURAL

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Directeur général : **Paul DEGRULLY**
Ingénieur agricole, Docteur ès sciences politiques, économiques et juridiques

Comité de Direction technique :

P. DEGRULLY
Prof[r] hon. d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

G. BUCHET
Inspecteur général de l'Agriculture
Directeur
de l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, L. ALABOUVETTE ; à la viticulture, J. BRANAS
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier

Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **350 francs** — Pays étrangers, **450 francs**
Le Numéro : 12 francs. — Changement d'adresse : **10** francs

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements,
les échantillons, les Abonnements et les Annonces
AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
1[bis] RUE DE VERDUN. — MONTPELLIER
Chèques Postaux 786 Montpellier — Téléphone : 59-76 (2 lignes)

Reproduction interdite

"FUMEZ VOS VIGNES"

Malgré la hausse des transports

et en raison de

REDUCTION DES FRAIS

grâce à des

CONDITIONS SPECIALES

LES GADOUES

continuent à rester

la FUMURE la plus ÉCONOMIQUE

GROSSES RISTOURNES

G. DOBROUCHKESS, 16, Rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

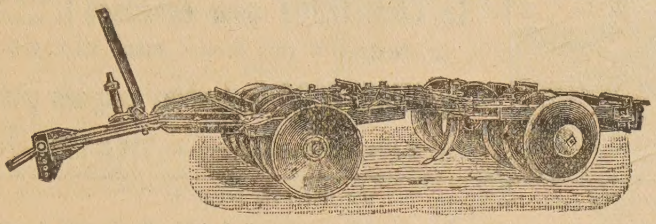

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — TÉL. 385.99

Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :
Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs, Pelles mécaniques

VOTRE VIN VENDU

ne laissez pas dormir l'argent que vous venez de toucher. Faites-le rapporter. Mais pour pouvoir en disposer quand bon vous semblera, achetez des

BONS DE LA LIBÉRATION

Pour votre jardin

Demandez le Catalogue illustré de

l'Etablissement Horticole Léon PIN

à St-GENIS-LAVAL près LYON (Rhône)

Envoi gratuit en vous recommandant de ce Journal

Variétés sélectionnées Arbres fruitiers, Vignes, Fraisiers, Asperges, Rosiers, Plantes et Arbustes à fleurs, etc...

LE CHANTEJOT

SEMOIRS - DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS
BREVETÉS

Le CHANTEJOT pour épandage { A LA VOLÉE, EN BANDES / EN LIGNE
Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

Le CHANTECOQ à doubles peignes pour Agriculture

Ets **SIRAGA**, Constructeurs - **CHATEAUROUX** (Indre)

Agence exclusive pour l'Algérie. — VALENTIN Paul :
ALGER : 139, Rue Sadi-Carnot.- Tél. 600-13. -- **ORAN** : 16, Boulevard Lescure. - Tél. 236-16

Les Produits Insecticides
et Anticryptogamiques

SALAVERT

sont de qualité réputée
pour la protection des plantes en

AGRICULTURE
VITICULTURE
ARBORICULTURE
CULTURE MARAICHÈRE
HORTICULTURE etc...

Produits à base de : **FLUOR - ROTENONE**
ARSENIC - SOUFRE - CUIVRE etc...

- ENGRAIS ET DÉSHERBANTS -

Manufacture des Produits Chimiques Rhône-Loire
P. SALAVERT à ROANNE (Loire)

Marcel PAUT

SOMMIÈRES (Gard)

Boutures pépinières
et
greffables

S. V. 12.375 - 18.315
12.417 - 12.401 - 12.395
Seibel 11.803

La Société des

Pressoirs Colin

21-27, rue J.-J.-Rousseau — MONTREUIL-s/BOIS (Seine)

Est à même de vous fournir les appareils de vinification les plus modernes

PRESSES CONTINUES - PRESSES HYDRAULIQUES - P.H.R.A. - FOULO-POMPES, etc...

Ne perdez plus de **LAPINS**

Ne perdez plus de **VOLAILLES**

Méthodes pratiques, nouvelles
— efficaces et économiques —

:: Notice n° 9 et renseignements gratuits sur demande :

Laboratoires Avicoles du Docteur O.-C. LISSOT
PACY-sur-EURE (EURE)

UN FIL *Seul* SUFFIT

AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE
ÉLECTRIC-CLOTSEUL
Etablissements Le Nourriseul.
30, Bd de Sébastopol, PARIS (IV•)
Demander la notice gratuite

SULFATE DE CUIVRE ANGLAIS

MARQUES
"MACKECHNIE" "MERSEY" "BRISTOL"

GARANTI 98-100 o/o DE PURETÉ - 25 o/o DE CUIVRE-MÉTAL

MACKECHNIE

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE
3, Rue Scribe - PARIS (9)

AGENCE GÉNÉRALE EN FRANCE
DE LA
BRITISH SULPHATE OF COPPER ASSOCIATION LIMITED, LONDRES

Protection complète contre l'oïdium

avec le

SOUFRE DE NARBONNE

Dosage garantie : 30 p. 100 de soufre libre
Finesse : 95 p. 100 passant au tamis 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue Georges-V, PARIS — 18, avenue Foch, NARBONNE

LE SOUFRE DE NARBONNE

EST UN SOUFRE DE MINERAI ENRICHI PROVENANT DU SOUS-SOL DE NARBONNE

LE SOUFRE DE NARBONNE

Dosage garanti : 30 p. 100 de soufre libre
Finesse : 95 p. 100 passant au tamis 200

— contient 30 o/o de soufre d'ORIGINE FRANÇAISE
— est EFFICACE contre l'OIDIUM
— n'est pas jaune. Sa COULEUR FONCÉE active l'action des rayons du soleil.
— est très fin. ADHÉRENT. Naturellement mouillable
— est ÉCONOMIQUE. Pour une protection égale de la vigne, il revient moins cher que les soufres jaunes.
— évite à la France le gaspillage de ses DEVISES.
— EST UNE RICHESSE NATIONALE.

LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
16, avenue du Maréchal Foch, NARBONNE

EST LA SEULE A PRODUIRE

LE SOUFRE DE NARBONNE

Le plus puissant produit de nettoyage

TONILINE

le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville – LYON

LES ENGRAIS AZOTÉS

O.N.I.A.

Assurent aux récoltes
Abondance et Qualité

Office National Industriel de l'Azote
TOULOUSE

POUR PARQUER VOTRE BÉTAIL

Un seul fil de clôture même rouillé suffit

avec

CLOSELEC

Demandez le catalogue gratuit N° 21

CLOSELEC, 80, rue Saint-Augustin, PARIS (2e)

PORCS tous poids, toutes races garantie mortalité
N'achetez plus sans consulter SEGUREL PORCS BRIVE (Corrèze).

ACHÈTE BOIS de S. V. 12373, S. V. 18313, irai chercher sur place. Faire offre à Domaine de St-SIMON, ARLES. Tél. 488.

PORCS A VENDRE 950 fr. Fco port emb. 12/90 kg. Tarif gr.t. Ecr. LACROIX, porcs, AURILLAC

Pépinières LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre

En particulier **SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité »

« **CONVIENT POUR LES REMPLACEMENTS** » et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc.

Vous ne laissez pas vos terres improductives

Faites aussi fructifier votre argent

SOUSCRIVEZ

des

BONS DU TRÉSOR

" les billets de banque qui rapportent "

Contre la Tavelure
le Coryneum
la Cloque
le Monilia
Contre les insectes et les acariens

SULFOFRUIT

(PÉCHINEY-PROGIL)

22 p. cent de Soufre } combinés des
8 p. cent de Calcium } Polysulfures de Calcium

Densité 32° Baumé

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

7, rue de Logelbach, 7 **PARIS** | 2 bis, rue du 17-Novembre **MULHOUSE**

ETABLISSEMENTS LINARÈS FRÈRES

MAISON CENTENAIRE FONDÉE EN 1845

BERGERAC (Dordogne)

TOUT LE MATÉRIEL VINICOLE

PRESSOIRS HYDRAULIQUES, PRESSES CONTINUES, etc.

-o- RENSEIGNEMENTS ET DEVIS SUR DEMANDE -o-

A VENDRE : Tracteur Continental 30 CV à chenilles type 1943, essence ou alcool, largeur 0 m 80, état neuf. GARAGE CENTRAL NOGENTAIS, 29, rue Villette-Gaté, NOGENT-LE-ROTROU.

TRÈS BEAU BOIS de Couderc 7120, Couderc Blanc 13, Muscat de Hambourg, Seibel 6905, Carignan idemne d'oïdium, Chasselas très précoce, Aramon, à vendre possibilité livrer sur place. Faire offre à Domaine de St-SIMON, ARLES. Tél. 488.

l'engrais qui paie...

LA LITTORALE

BÉZIERS

63me Année. — Nos 45 10 Novembre 1946

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — Chronique. — Porte-greffes d'aujourd'hui. 279
G. Bernon. — Lutte contre l'Eudémis. 285
R. L. — Les journées de motoculture de Nimes. 290
Questions diverses. — La lutte contre les Campagnols. 294
— Utilisation grandissante des gaz naturels de Saint-Marcet (Haute-Garonne). 298
Partie officielle. — La nouvelle réglementation sur les vins. 299
Informations. — Dans le Minervois. 300
Bibliographie. — Caractéristiques des vins de Turquie, par Marcel Biron. 300

CHRONIQUE

Porte-greffes d'aujourd'hui

L'élan qui, au siècle dernier, dirigea vers l'ampélographie des savants comme Millardet, des hybrideurs comme Couderc, des viticulteurs comme Prosper Gervais — et tous mes prédécesseurs — aboutit à la création ou à la sélection d'un très grand nombre de porte-greffes.

Tous n'ont pas été éprouvés suffisamment par des expériences rationnelles et complètes ; aussi bien n'étaient-ils pas tous nécessaires à la reconstitution du vignoble. Beaucoup sont restés obscurs, confinés dans les champs d'essais ou même dans les livres spéciaux.

Les porte-greffes ont donc connu un sort variable dans lequel il me semble que les obtenteurs, sélectionneurs ou hybrideurs ne sont intervenus que pour une faible part. Il y avait les porte-greffes dont on parlait et qui n'étaient pas cultivés et ceux qui étaient cultivés sans qu'il en fût beaucoup question. Ce divorce entre les ampélographes et la réalité apparaît avec évidence dans le texte de nombreux manuels et traités où se trouve conseillé l'emploi de porte-greffes dont nous savons bien qu'ils n'existent plus que dans de très rares collections et que, par conséquent, ils ne sauraient jouer un rôle pratique, même si un multiplicateur épris d'inédit entreprenait de les retirer de l'obscurité.

Le contrôle des bois et plants de vigne a précisé la part de chaque sujet dans l'ensemble des cultures de vignes à bois et, par là, la part de chacun dans la reconstitution actuelle ; cette réalité des faits n'est

pas tout à fait celle que l'on imaginait, ni celle qui servait de base à la recherche et à l'enseignement. Aussi bien, la recherche et l'enseignement, ne sont-ils pas et ne peuvent-ils pas être la réalité, s'ils n'ont pour fondement les inventaires périodiques, les « contrôles » dont la vertu majeure réside dans la mise au point des théories et la mise à l'écart des clichés sans emploi. La condamnation péremptoire, par laquelle des esprits timorés ou par trop calculateurs, peu soucieux de frayer avec la réalité, prétendent opposer la recherche et l'enseignement, d'une part, aux contrôles, d'autre part, n'aboutirait-elle pas, si on les suivait, à priver le chercheur et l'enseignant d'un dialogue permanent avec les faits et ne les repousserait-elle pas dans un domaine artificiel, dans l'erreur, dans l'erreur insoupçonnée, dans l'erreur « suggérée » ?

*
**

Les viticulteurs ne peuvent établir leurs vignes nouvelles qu'avec les porte-greffes cultivés en vignes-mères et les sujets conseillés par les ampélographes ou les vulgarisateurs ne peuvent être utilisés que s'ils sont cultivés. Dans les cultures de vignes-mères on ne rencontre que 41 porte-greffes occupant des parcelles homogènes. 11 de ces porte-greffes couvrent près de 95 pour 100 de la surface totale. Ce sont les suivants :

Rupestris-du-Lot	32,8 p. 100
3309 C.	21,2 —
41 B M.-G.	9,4 —
161-49 C.	8,9 —
Riparia Gloire de Montpellier	8,0 —
420 A. M.-G.	4,8 —
99 R.	3,4 —
5 B B.	2,5 —
101-14 M.-G.	2,1 —
110 R.	1,0 —
1202 C.	0,9 —

Les autres porte-greffes couvrent au maximum 8 hectares chacun, et les plants qu'ils produisent ne jouent qu'un très faible rôle dans la reconstitution actuelle, à laquelle ils ne peuvent apporter aucun secours effectif. Et encore, un des derniers de la liste ci-dessus, le 110 R., ne peut-il produire annuellement qu'une quantité moyenne de 100 à 150.000 plants racinés, ce qui est bien peu.

Il est donc utile de rappeler, en les précisant, les aptitudes des porte-greffes qu'il est possible de se procurer actuellement.

*
**

Rupestris-du-Lot. — C'est, de très loin, le plus répandu des porte-greffes utilisés en France ; c'est aussi le plus vigoureux des porte-greffes courants et ceci explique cela. On tient à un sujet vigoureux comme l'on préfère une bonne terre à une médiocre.

On reproche au Rupestris-du-Lot sa mauvaise tenue dans les sols secs, dans lesquels beaucoup d'autres sujets ne sont cependant pas plus brillants que lui ; certains font néanmoins mieux, en particulier les Ber-

landieri-Rupestris : il en était ainsi dans les champs d'essais établis par L. Ravaz.

On lui reproche aussi son excès de vigueur, qui entraîne une coulure excessive lorsque la charge laissée à la taille est insuffisante. Il est assez facile d'y remédier, sur la plupart des cépages, en chargeant davantage et en fumant moins. Cette grande vigueur, qui fait naître de grandes possibilités, implique aussi une maturité tardive et une faible qualité des produits.

Il lui est encore fait grief de sa sensibilité au court-noué. Cela ne repose sur rien ; il existe des provenances de Rupestris relativement saines et d'autres qui ne le sont pas du tout ; il en est d'ailleurs ainsi pour beaucoup de porte-greffes.

En définitive, le Rupestris-du-Lot n'est contre-indiqué que dans les circonstances suivantes (et d'autres circonstances analogues) :

Greffon coulard (Clairette et similaires) ;
Obtention de raisins précoces (Chasselas par exemple) ;
Obtention de produits de qualité (Pinot, Cabernet-Sauvignon, etc...).

Encore convient-il de distinguer, dans ce cas, que la médiocrité du sol peut corriger les mauvais effets d'une vigueur excessive du sujet et que l'excédent thermique du climat méridional permet d'obtenir une qualité élevée (Muscat par exemple) avec un sujet vigoureux.

Les possibilités d'emploi du Rupestris, très grandes dans le Midi, diminuent vers le Nord ; beaucoup de vignes du Sud-Ouest sont encore sur Rupestris ; il y en a quelques-unes dans l'Ouest, mais il y en a guère dans le Nord-Est de la France.

A l'égard du calcaire, le Rupestris-du-Lot se montre assez tolérant ; par tradition on admet qu'il résiste sans chloroser dans des sols qui contiennent jusqu'à 23 pour 100 de calcaire « actif ». En réalité, il vit très bien dans des terres beaucoup plus riches en calcaire « total ». Pour être fixé, il faut exiger du chimiste la détermination de l'indice Drouineau, qui me paraît être un bon élément d'appréciation. La limite supérieure de la valeur de cet indice dans les sols acceptés par le Rupestris-du-Lot se place entre 11,5 p. 100 (où il est vert) et 13,8 p. 100 (où il jaunit) ; elle est vraisemblablement située vers 12 p. 100.

En résumé, le Rupestris-du-Lot (dit aussi, par erreur, mais assez communément, Monticola ou Rupestris-Monticola) maintiendra sans doute dans l'avenir sa place prééminente. Ses boutures-pépinières trouveront un débouché assuré dans les vignes du Midi, auxquelles la production actuelle devrait pouvoir fournir annuellement de 10 à 15 millions de racinés. Les boutures-greffables sont probablement d'un placement plus difficile en l'état.

3309 C. — Il vient après le précédent par l'importance des surfaces occupées par ses vignes-mères, mais il le serre peut-être de plus près par sa production, qui est plus grande à l'unité de surface.

C'est, en gros, le Rupestris des régions septentrionales ; nettement moins vigoureux que lui, il s'accommode bien des situations maigres sans y manifester l'excessive vigueur du Rupestris. Au moins aussi sensible que lui à la sécheresse, il l'est davantage à la chlorose : indice Drouineau limite 10 p. 100.

Dans le Midi, il n'a guère sa place, car il manque de puissance et le

Rupestris-du-Lot lui est nettement préférable. Il y est cependant utilisé, car il faut bien que les plants racinés aillent quelque part et il y en a des millions à placer. La bouture-greffable ne manque pas de débouchés, en France, partout où l'on greffe sur table, ainsi qu'à l'étranger, où il est exporté.

Relativement peu coûteux parce que communément répandu et de facile multiplication, il est difficilement remplaçable. Ni le Rupestris trop vigoureux, ni les Riparia-Berlandieri, que l'on croit être tous plus faibles, ne semblent devoir prendre sa place.

Les peuplements de pieds-mères de 3309 C. sont souvent pollués par le 101-14 M.-G., qui est un cépage bien différent par son aspect et par ses aptitudes. Il faudra y remédier.

Le 41 B. M.-G. montre, comme les précédents, une résistance phylloxérique indubitable. C'est aussi, parmi les sujets courants, le plus résistant à la chlorose ; il est encore vert lorsque l'indice Drouineau atteint 15 p. 100, mais on ne connaît pas encore la teneur la plus élevée qu'il supporte. On sait cependant que sa résistance n'est pas sans limite parce qu'il jaunit, en Charente, au cours de certaines années, les vignes qui se sont mal aoûtées l'année précédente.

Sa puissance est un peu inférieure à celle du 3309 C., et on lui reproche un premier développement lent qui retarde trop la mise à fruit des jeunes vignes. Dans ces conditions, il pouvait ne constituer qu'un pis-aller ; l'extension de ses pieds-mères montre cependant que son rôle dépasse celui de porte-greffe d'ultime recours dans les sols très calcaires ; il est en effet utilisé encore toutes les fois qu'une puissance moyenne est recherchée en même temps qu'une certaine résistance à la sécheresse.

Et il jouit, ce n'est pas contestable, du prestige qui s'attache, parmi les vignerons, aux porte-greffes que l'on considère comme des « Berlandieri » ; par la faute d'une certaine propagande et d'une insuffisante vulgarisation, tous les hybrides de Berlandieri sont confondus dans une unanime estime : il y a pourtant de considérables différences entre le 41 B. (Vinifera-Berlandieri), les 161-49 C., 5 B B, 420 A., etc... (Riparia-Berlandieri), les 110 R., 99 R., 57 R. (Rupestris-Berlandieri). La connaissance des vignes américaines n'est pas suffisante chez tous les vignerons ; elle ne l'est pas toujours chez beaucoup de multiplicateurs.

Les boutures-greffables de 41 B. se placent aisément. Il en est autrement, quelquefois, de ses racinés.

Le 161-49 C. a, si j'ose dire, le vent en poupe. Et il est très demandé parce que, je crois bien, on lui prête des qualités qu'il n'a pas.

C'est un porte-greffe résistant à la chlorose ; il reste vert à 15 p. 100 (indice Drouineau), mais jaunit (blondit) à 17 p. 100 : limite 16 si l'on veut. Il est donc très tolérant.

Mais il est faible, et il ne faut pas attendre de lui de fortes récoltes ; il dépasse le Riparia, mais il reste inférieur au 41 B. et au 3309 C.

Si sa place est justifiée dans les vignobles septentrionaux (où on lui préfère d'ailleurs le 41 B., plus vigoureux, comme en Champagne), on ne voit pas ce qui justifie son emploi dans le Midi, sinon la nécessité de placer les racinés. C'est ce qui me donne à penser qu'il perdra du terrain malgré le soutien dont il bénéficie actuellement.

On vante ses qualités de porte-greffe d'hybride producteur-direct, qui me laissent tout à fait sceptique. Il en est peut-être ainsi sous les climats humides, mais certainement pas en Bas-Languedoc, où les sujets les plus vigoureux sont bien préférables à lui.

Il reste un bon porte-greffe pour les cépages coulards, pour l'obtention de raisins précoces et la production de vin de qualité. C'est, en somme, un Riparia « amélioré ».

Riparia Gloire de Montpellier. — Il fait un peu partie de la vieille-garde et a rendu bien des services ; en reconnaissance de ceux-ci, beaucoup lui conservent encore une certaine faveur, mais il n'est guère douteux qu'il recule peu à peu.

Peu résistant à la chlorose (vert à 3,5 p. 100, il est jaune à 7 p. 100 de l'indice Drouineau), il ne peut vivre en sols très calcaires.

C'est aussi un porte-greffe faible, le plus faible de tous ceux qui sont communément cultivés. On peut donc attendre de ses greffons, avec une faible coulure, la précocité et la qualité des produits. Dès qu'il s'agit d'obtenir des vins ordinaires et même dans les bonnes terres, il vaut mieux utiliser des sujets plus vigoureux que lui, charger davantage et moins fumer.

Je ne crois pas qu'il gagne du terrain dans l'avenir ; il s'effacera probablement de plus en plus en raison de sa faible puissance, en raison aussi de son état sanitaire d'ensemble qui inspire de vifs soucis. Il contient souvent en mélange le Riparia grand glabre, le vrai et d'autres, et un Riparia pubescent, dont les aptitudes ne sont probablement pas très éloignées des siennes.

420 A. M.-G. — Il recule peu à peu devant le 161-49 C., sauf dans certaines régions (à Sauternes, je crois, où il réussit bien au greffage sur place). Il est moins résistant à la sécheresse et surtout à la chlorose que le 161-49 C. A l'indice D. : 15 p. 100, il jaunit, alors que le 161-49 C. reste vert.

Il peut être utilisé à la place du 161-49 C. lorsque la richesse en calcaire du sol ne s'y oppose pas.

99 R. — C'est un Berlandieri-Rupestris, mais ce n'est peut-être pas le meilleur ; par la quantité de bois qu'il produit et par sa reprise de bouture, c'est celui qui se multiplie le plus aisément et c'est probablement là la raison de son succès.

Sa résistance à la chlorose est comprise entre les indices 13,2 p. 100 (vert) et 14,5 p. 100 (jaune). Sa vigueur dépassait celle du Rupestris-du-Lot dans les champs d'essais établis par L. Ravaz à l'Ecole de Montpellier. Le fait demanderait à être vérifié. Il est plus résistant à la sécheresse que le Rupestris, sans que sa résistance égale, semble-t-il, celle du 110 R. et peut-être celle du 57 R.

C'est un très bon porte-greffe pour les vignobles méridionaux qui devrait, dans la plupart des cas, se comporter mieux que le Rupestris. Ailleurs, on ne voit pas bien quelle pourrait être sa place.

5 BB. — Champion du rendement en boutures-greffables, le 5 BB se répand dans les pieds-mères ; rappelons aussi qu'en raison, peut-être, de ce qu'il n'était pas — et encore — d'origine française, il a été très demandé par les pays germaniques et que ceux-ci ont poussé à sa culture en vignes-mères. Dans ces pays, on le considère comme plus

vigoureux que le 3309 C., ce qui me surprend un peu. J'aurais plutôt tendance à admettre que la vigueur du 5 BB reste voisine de ses « frères », le 420 A., le 161-49 C. ; son premier développement rapide peut, toutefois, faire illusion les premières années.

Sa résistance à la chlorose est certainement inférieure à celle du 161-49 C., car il jaunit déjà à l'indice D. : 15 p. 100.

Il est difficile de prévoir son avenir avant que les plantations actuelles dans lesquelles il intervient, pas toujours sous sa véritable identité, permettent de juger de sa valeur.

Je ne crois pas qu'il soit indispensable.

101-14 M.-G. — C'est presque une relique du passé. On le connaît comme un porte-greffe faible, aussi peu résistant à la chlorose que le Riparia, mais cela demanderait à être confirmé par des expériences modernes.

Il était en mélange avec un autre Riparia-Rupestris, qui est probablement un 101 non identifiable obtenu par Millardet et que le Service de contrôle a nommé *Rip.-Rup. de Massanes*. Les aptitudes de ce dernier sont inconnues. Sa seule présence justifie la remise en expériences du 101-14 M.-G.

110 R. — Ce Berlandieri-Rupestris serait plus résistant à la sécheresse que le 99 R. et peut-être un peu plus puissant que lui. Il a le gros défaut de reprendre assez mal de bouture, surtout quand il est mal aoûté C'est la raison pour laquelle il ne s'étend pas, ce qui est, à mon sens, très regrettable.

Il jaunit à l'indice D : 14,8 p. 100. Je n'en sais pas plus sur sa tenue en sols calcaires, qui ne paraît pas différer beaucoup de celle du 99 R.

1202 C. — Le plus tenace des survivants de la cohorte des Vinifera-Rupestris garde certaines positions par sa vigueur initiale, sa résistance au calcaire, la commodité de sa multiplication. On sait qu'il n'est pas suffisamment résistant au phylloxéra.

*
**

Le Rupestris-du-Lot, le 3309 C., le 41 B. M.-G., le 161-49 C., le 99 R. et le Riparia Gloire de Montpellier constituent, à eux six, une gamme de porte-greffes suffisamment variée pour établir dans de bonnes conditions 98 à 99 pour 100 des vignes de la Métropole. Les autres, parmi les 41, ne s'imposent que dans de rares cas particuliers ou ne s'imposent pas du tout. Un temps viendra où, pour éviter toute confusion, concentrer les efforts, diminuer le prix de revient, il sera utile de ne multiplier que les sujets indispensables et de renvoyer les autres aux limbes. Une expérimentation suffisamment étoffée peut seule permettre d'atteindre à cet heureux dénouement.

Et il faudra éprouver les inédits avant de leur accorder droit de cité.

J. Branas.

N. B. — Certains des résultats sur lesquels je me suis appuyé pour préciser, par l'« indice » de M. Drouineau, la résistance à la chlorose des porte-greffes cités ont été obtenus et obligeamment communiqués par MM. Ferré, Françot et Mauro, de la Station de recherches viticoles d'Epernay. J. B.

LUTTE CONTRE L'EUDÉMIS

L'importance des dégâts de l'eudémis sur les vignobles dans la vallée de l'Hérault a toujours été une source de pertes notables pour les laborieux viticulteurs qui cultivent la Clairette ou le Terret-Bourret dans le but d'obtenir des vins de qualité supérieure.

La Station régionale d'avertissements viticoles, dont le siège est à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, a toujours eu soin d'aider ces vignerons dans la mesure où la transmission des observations faites sur place lui a permis d'indiquer la date exacte de l'application des traitements insecticides. Cette année, en particulier, l'importance des captures s'est manifestée surtout au moment du deuxième vol de papillons et a déterminé l'émission d'un avis de traitement contre les larves de l'eudémis, et la mise en œuvre des moyens habituels connus. Les nouveaux produits à base d'insecticides de synthèse employés déjà avec succès en horticulture, notamment contre les parasites des choux (Piérides, Euridema) ont été aussi employés. S'il est toujours délicat de généraliser l'emploi de produits nouveaux et peu connus, il faut reconnaître que c'est grâce à l'initiative du Président actuel du Syndicat de défense de la Clairette du Languedoc — qui a montré en bien d'autres circonstances tous les services qu'il peut rendre aux producteurs de Clairette — que les traitements par le Dichloro-Diphényl-Trichloréhétane (D. D. T.) sont sortis du domaine de l'expérimentation pour se généraliser, sur le vignoble de la commune d'Aspiran en particulier.

Le traitement contre la deuxième génération de chenilles a été indiqué par une note de la Station en date du 29 juin comme opportun dès le lendemain. Etant donné que la durée du vol des papillons et, en conséquence, l'apparition des larves sont étalés sur une période assez longue de temps, une deuxième application de D. D. T. effectuée huit jours après la première a permis d'enregistrer des résultats très nets, très encourageants. Les grappes les plus compactes, qui étaient ordinairement les plus atteintes par les larves, se présentaient peu de temps après le poudrage dans un état de santé magnifique. Aussi, dès la troisième génération, les traitements furent-ils exécutés avec encore plus de soins. L'évolution de l'eudémis permit de fixer, à partir du 14 août, l'époque d'application des poudrages contre les chenilles naissantes. La répétition du traitement huit jours après permit d'aboutir aux résultats suivants, que nous avons pu mettre en évidence par la comptabilité de la Cave coopérative d'Aspiran, dont la manière de réception de la vendange par pesées en kilos et en degrés est la même pour tous.

Clairette traitée

	Poids de vendange en kilos		
	1946	1945	Rapport 1946/1945
D... J....	1.780	1.960	0.84
G... E....	6.750	9.240	0.72
M... J....	2.290	2.720	0.84
F... J....	3.960	3.750	1.12
Total.....	15.780	17.490	0.90

Clairette non traitée

	Poids de vendange en kilos 1946	1945	Rapport 1945/1946
	—	—	—
P... A ...	1.680	3.490	0 46
P... L....	2 410	3.810	0.63
J... J....	810	1 550	0.52
J... Ch...	3.720	5.920	0 63
G... J....	980	1.650	0.59
Total.....	9 600	16.430	0.58

Différence Clairette traitée Clairette non traitée :

Perte en poids de vendange : 0,90 % — 0,58 % = 0,32 %.

Conclusion. — L'absence de traitement entraîne une perte de 32 % de récolte.

Clairette traitée

	Degré alcoolique du vin fait déduit de la lecture mustimétrique 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
D... J....	12°91	13°45	0.96
G... E...'	13.15	15.38	0.86
M... J....	13.30	14.97	0.89
F... J....	12.56	14.58	0.86
Moyenne...			

Mais si le poids en kilos de la vendange nous intéresse en premier lieu, il convient aussi de tenir compte de la richesse alcoolique du vin fait.

Clairette non traitée

	Degré alcoolique du vin fait déduit de la lecture mustimétrique 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
P... A,...	14° 14	14° 54	0.97
P... L....	13.12	15.14	0.87
J... J....	14 26	14.99	0.95
J... Ch...	13.23	14.01	0.94
Moyenne...			

Conclusion. — Le traitement *paraît* amener une diminution du degré alcoolique. Nous verrons tout à l'heure qu'il peut n'en être rien.

Si l'on fait le produit du degré alcoolique par le poids de la vendange en quintaux, on tient compte à la fois de la qualité et de la quantité de la vendange ; c'est ce que nous montre les résultats suivants :

Clairette traitée

	Produit: degré alcoolique par quintaux de raisins 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
D... J.....	230	264	0.87
G... E.....	880	1.415	0.63
M... J.....	300	406	0.75
F... J.....	495	530	0.93
Totaux.....	1.905	2.615	Moy. 0.73

Clairette non traitée

	Produit: degré alcoolique par quintaux de raisins 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
P... A.....	235	508	0.46
P... L.....	314	570	0.56
J... J.....	115	232	0.50
J... Ch....	490	830	0.60
G... J.....	126	235	0.53
Totaux.....	1.280	2.375	Moy. 0.54

Différence : 0,73 — 0,54 = 0,19 %.

Soit pour une récolte de 25 hectolitres à l'hectare : 4 hl 75 qui, à 3.100 francs l'hectolitre, représentent : 4 hl 75 × 3.100 fr. = 13.175 fr., dont il faut retrancher le prix de quatre applications de poudre de 12 kilos chacune, soit 48 kilos à 45 fr. le kilo, soit 45 × 48 = 2.160 fr., auxquels il convient d'ajouter la rétribution de la main-d'œuvre employée au poudrage, soit un total de 2.500 fr. Reste : 13.175 — 2.500 = 10.675 francs.

Pour les Terret-Bourret, à grappes plus compactes, les résultats sont beaucoup plus évidents :

Terret-Bourret traité

	Poids de la vendange en kilos 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
D .. J....	1.320	1.760	0.75
G... E....	4.800	4 830	0 18
G... L....	7.420	8.300	0 89
M... J....	2 680	2 640	1.02
F... J....	900	950	0 95
Totaux.....	17.200	18.480	Moy. 1.08

Terret-Bourret non traité

	Poids de la vendange en kilos 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
P... A....	5.800	10.050	0.58
P... L....	2.370	4.190	0.57
P... J....	2.460	4 270	0.57
J... Ch...	3.360	6.700	0.49
G... J....	2.280	3.180	0.72
Totaux.....	16.270	28.330	Moy. 0 57

Conclusion. — L'absence de traitement sur les Terret-Bourret entraîne une perte de : 1,08 — 0,57 = 0,51, soit : 51 % de la vendange.

Terret-Bourret traité

	Degré alcoolique (pris au mustimètre) 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
D... J....	11°00	11°68	0.94
G... E....	12.06	13.67	0.87
G... L....	12.48	13.64	0.91
M... J....	12.39	13.12	0.94
F... J....	11.54	13.37	0.86
Totaux.....	59.47	65.48	Moy. 0.91

Terret-Bourret non traité

	Degré alcoolique (pris au mustimètre) 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
P... A....	12°54	12°93	0.97
P... L....	11.95	12.12	0.98
P... J....	12.73	12.65	0.99
J... Ch...	12.47	12.98	0.96
G... J....	12.85	12.61	1.02
Totaux.....	62.54	63.29	0.98

En tenant compte du poids de la vendange et du degré alcoolique, on obtient les résultats suivants :

Terret-Bourret traité

	Produit : degré alcoolique par quintaux de raisins 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
D... J.....	145	205	0.71
G... F.....	575	630	0.92
G... L.....	930	1.120	0.84
M... J.....	335	355	0.94
F... J.....	103	126	0.80
Totaux.....	2.088	2.410	Moy. 0.87

Terret-Bourret non traité

	Produit : degré alcoolique par quintaux de raisins 1946	1945	Rapport 1946/1945
	—	—	—
P... A.....	730	1.300	0.56
P... L.....	280	505	0.57
P... J.....	315	540	0.57
G... Ch...	425	870	0.49
G... J.....	242	395	0.62
Totaux.....	1.992	3.610	Moy. 0.55

La perte est donc de : 0,87 — 0,55 = 0,32, soit, pour une récolte de 40 hectolitres à l'hectare : 40 × 0,32 = 12 hl 8 qui, à 2.100 francs l'hectolitre, représentent : 12 hl 8 × 2.100 = 26.880 francs, dont il faut retrancher 2.500 francs de produits ou de main-d'œuvre ; reste en bénéfice de l'opération : 24.380 francs, ce qui se passe de commentaires.

REMARQUES

I. — L'efficacité du D. D. T. est manifeste sur les cépages blancs normalement attaqués par l'eudémis dans la vallée de l'Hérault.

II. — Les différences constatées sont d'autant plus grandes que les souches sont plus touffues et les grappes plus compactes (cas du Terret-Bourret).

III. — L'opération est intéressante du point de vue économique, qui justifie son exécution.

IV. — Le degré alcoolique paraît diminuer sur les parcelles traitées. Il suffit, pour éviter ce pseudo-inconvénient, de laisser mûrir les raisins ; ceux-ci n'étant pas en effet attaqués par les larves d'eudémis peuvent, bien que plus nombreux, atteindre un degré de maturité normal.

Les vendanges des vignes traitées efficacement devraient être aussi tardives qu'autrefois, quand l'eudémis n'exerçait pas ses ravages. De même que l'on cueille le Servant de l'Hérault dans la deuxième quinzaine

d'octobre, de même Clairette et Terrets devraient pouvoir être rentrés à pareille époque.

Cela entraînerait pour les Coopératives de vinification deux époques d'ouverture : celle affectée à la réception des vendanges eudémisées, l'autre, plus tardive d'au moins quinze jours ou trois semaines, attendant la maturité des raisins sains.

V. — Ces cueillettes tardives amèneraient à la cave des vendanges plus froides que celles rentrées normalement et pourraient ainsi avoir une influence heureuse sur la qualité du vin obtenu, dont le goût et la tenue pourraient être agréablement modifiés.

VI. — Les traitements ont été effectués par poudrage et par pulvérisation.

Les avantages et les inconvénients se répartissent entre les deux procédés, inégalement d'ailleurs. L'usage démontrera quel est le meilleur.

Les traitements liquides paraissent avoir un effet plus durable et peuvent permettre de supprimer la deuxième application, qui devrait être faite au cours du même traitement s'il s'agissait de l'emploi de poudre ; cependant, l'emploi de poudres peut accélérer la vitesse d'exécution du traitement, si bien qu'en peu de temps un vignoble peut être protégé ; on sait en effet qu'un poudrage est plus rapidement fait qu'une pulvérisation.

VII. — Les poudrages paraissent très utiles aux vignes touffues atteintes par la maladie.

VIII. — Enfin, et au cas où l'insecticide ne présenterait pas à l'égard du consommateur toute l'inocuité qu'on lui reconnaît pour l'instant, il est bien évident qu'une poudre appliquée en août ne pourrait, en raison de sa faible adhérence, résister aux pluies d'automne et ne risquerait donc pas d'aller à la cuve et, *à fortiori*, de se retrouver dans le vin.

Conclusions. — L'insecticide de synthèse Dichloro-Diphényl-Trichloréhétane constitue, par la durée de son efficacité, une arme de tout premier choix dans la lutte contre les vers de la grappe ; utilisée au moment opportun, elle est de nature, comme la saison 1946 l'a montré, de rendre aux vignobles attaqués les plus signalés services.

G. Bernon,
Maître de Conférences de Viticulture,
Directeur de la Station d'Avertissements
à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

LES JOURNÉES DE MOTOCULTURE DE NIMES

Les Journées de motoculture de Nimes ont attiré, tant à l'exposition qu'aux démonstrations sur le terrain, près de 3.000 spectateurs. Elles ont été parfaitement réussies et instructives. Les organisateurs peuvent être fiers de leur réalisation et ont dû être bien récompensés de leur effort, en contemplant à Caissargues la foule compacte qui s'affairait, sous un soleil magnifique, autour de chaque appareil.

Cette manifestation de propagande en faveur de la motoculture comprenait trois parties principales :

I. — Les personnalités présentes ont fait, par quelques causeries, le lundi matin, le tour de la question et ont essayé de faire le point sur la situation actuelle du machinisme. En dehors d'une assistance nombreuse de 7 à 800 personnes réunies à la Chambre de Commerce, et composée avant tout d'agriculteurs et de viticulteurs, nous avons remarqué sur l'estrade, autour de M. Philippe Lamour, secrétaire de la C. G. A., présidant la réunion, la présence des personnalités suivantes : M. Couillens, représentant le Ministre de l'agriculture ; M. le Préfet du Gard ; M. Ollivier, président du Centre technique de machinisme agricole ; M. le Maire de Nimes ; M. Lacombe, professeur de machinisme agricole à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier ; les Organisateurs de ces journées et, en particulier, MM. Laurent, de Beaucaire, Bonifas, Pascotto ; M. Saint-Martin, directeur des Services agricoles du Gard ; les Présidents des Offices agricoles, des Fédérations d'exploitants, de la C. G. A. des départements voisins ; M. Artaud, apôtre du machinisme ; MM. Daussant, Monteil, Nègre, etc...

II. — Le lundi soir, chaque visiteur a pu à loisir contempler les appareils exposés et discuter avec les exposants des détails de chaque machine.

III. — Le mardi, la plupart des tracteurs, portant ou tractant une machine de culture, ont montré à une assistance aussi nombreuse qu'intéressée ce dont ils étaient capables.

Les conclusions de l'Assemblée générale du lundi 4 novembre

Voici rapidement résumées les idées développées par les conférenciers et qui permettront aux lecteurs, qui n'ont pu assister à cette réunion, de faire le point sur la situation du machinisme agricole.

M. Laurent, président de l'Union des coopératives de culture mécanique et Commissaire général de ces journées, a ouvert la séance en remerciant bien vivement les exposants et les visiteurs de s'être déplacés si nombreux. Puis il montra l'importance du développement du machinisme en agriculture et l'intérêt de telles journées, ainsi que l'action que peuvent, que doivent avoir les Associations agricoles et la C. G. A. en particulier. Il a donné l'assurance, la preuve, que, là comme ailleurs, elle était toujours à la tête du mouvement pour défendre le paysan français et collaborer ainsi au relèvement du pays.

M. Lacombe, maître de conférences à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, félicite les organisateurs, car de tels contacts entre utilisateurs et constructeurs sont plus que jamais nécessaires. Trop souvent, en effet, ces derniers utilisent dans leur construction des méthodes industrielles qui ne correspondent que rarement aux *exigences agricoles.*

La motoculture se présentant à l'époque où la résolution du problème de la main-d'œuvre est d'intérêt vital, *doit remplacer l'homme manquant et diminuer la fatigue du conducteur.* Il faut avoir avant tout cette première préoccupation : maniabilité parfaite de l'ensemble, tracteur-outil avec un seul homme.

Dans l'avenir, deux autres tendances doivent guider le constructeur au point de vue technique : *augmentation de la vitesse, allègement des appareils.*

M. Artaud, en agriculteur avisé, présente le problème sous trois aspects :

1° La machine agricole permet le progrès social, rend la vie à la campagne plus confortable, plus agréable ; *elle transforme un métier pénible entre tous en une noble et agréable profession.*

2° La standardisation, la fabrication en série, l'utilisation des moyens puissants, la réduction du nombre des modèles permettront seuls *un abaissement du prix de revient* et de vente du machinisme agricole. Il préconise l'utilisation de tracteurs pouvant satisfaire à tous les besoins.

3° *La parfaite adaptation des outils* aux besoins agricoles d'une part et à l'appareil moteur d'autre part, sera le meilleur moyen de convaincre les derniers récalcitrants à l'utilisation du machinisme.

M. Ollivier, ancien Commissaire de la République au Ministère de la Production industrielle, président du Centre technique du machinisme agricole, représentant les constructeurs, expose les difficultés sans nombre auxquelles se heurtent les constructeurs pour la répartition, l'approvisionnement, l'utilisation de la matière première. Il souhaite qu'une *priorité* toute spéciale soit accordée à cette industrie.

Il insiste sur la *conception de tracteurs vraiment adaptés* en étudiant chaque partie en vue de son utilisation agricole :

— un moteur lent, de préférence Diésel ;
— un châssis résistant, conçu suivant les besoins (vigneron, agricole, forestier) ;
— un train de roulement approprié ;
— une fixation simple et rationnelle des appareils de culture ou de récolte portés.

Il indique qu'il faut *absolument réduire le nombre des tracteurs à sept au plus,* favoriser les constructeurs réalisant les meilleures performances et les meilleurs prix, et sacrifier tous les autres, au nom de l'intérêt général.

Il termine en évoquant rapidement le problème de la qualité et souhaite l'union parfaite des constructeurs et de la C. G. A. qui sera, du reste, facile à réaliser, les intérêts lointains étant identiques.

M. Philippe Lamour, dans une causerie très simple et amicale, mais mettant cependant en valeur tout son talent oratoire, a synthétisé, dans un ordre du jour clair, précis, complet et énergique, tous les points qui avaient été exposés dans la matinée et a souhaité que les bases du plan J. Monnet se réalisent promptement. Il a également insisté sur l'intérêt de la *défense de la monnaie.* Le cultivateur doit être raisonnable, dans son propre intérêt ; il doit contribuer au premier chef à la réalisation d'une politique de la *stabilité des prix,* base même de tout renouveau français. Seule la confiance peut sauver producteurs et consommateurs étroitement unis dans leurs intérêts comme ils doivent l'être dans leurs âmes.

L'ordre du jour, que nous reproduisons *in-extenso,* résume du reste la pensée parfaitement exprimée de M. P. Lamour :

« L'Assemblée générale des participants aux Journées de la motoculture à Nimes, réunis à la Chambre de Commerce de Nimes, le 4 octobre 1946, en présence de M. le Préfet du Gard et de M. le Maire de Nimes, après avoir entendu M. Laurent, président du Commissariat

des Journées de la motoculture ; M. Lacombe, professeur de machinisme agricole à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier ; M. Artaud, du mas Vincent ; M. Ollivier, président du Centre technique du machinisme agricole, et M. Philippe Lamour, secrétaire général de la C. G. A., qui ont fait le point de la situation actuelle du machinisme en France :

« Demande que soit mis un terme à la situation actuelle qui menace l'expension et l'existence du machinisme agricole en France, c'est-à-dire la condition de base de la renaissance de l'agriculture française, principale activité économique du pays.

« Elle demande l'accomplissement intégral du plan de mécanisation tel qu'il a été défini et admis par le Commissariat général du plan français avec l'adhésion des représentants de la C. G. A., et notamment :

« 1° Que soit exécuté le programme total des importations ;

« 2° Que soit comprise la construction en série et à bon marché des instruments de traction agricole mécanique, réduits à quatre types adaptables à tous les besoins agricoles français, y compris les besoins vignerons, soit deux tracteurs à roues et deux tracteurs à chenilles de 20 et 30 CV ;

« 3° Que soit établie une industrie correspondante des moteurs et des instruments agricoles ;

« 4° Que soit définie, une fois pour toutes, la politique française des carburants afin d'orienter la construction en conséquence et que la priorité soit donnée à l'emploi des carburants pour moteurs « Diesel » ;

« 5° Que les instruments agricoles nécessaires soient fabriqués en quantité suffisante et soient obligatoirement livrés avec le tracteur ;

« 6° Que le prix des tracteurs soit établi en fonction du prix moyen des produits agricoles de base, de telle sorte que le prix d'un tracteur moyen de 25 à 30 CV corresponde au prix mondial de 150 quintaux de blé.

« Elle demande que, pour réaliser ce programme, on cesse de gaspiller les moyens matériels entre une poussière d'entreprises artisanales, et qu'on procède, dans l'intérêt public, aux concentrations et aux choix nécessaires pour une production en série et à bon marché.

« Elle demande que cette industrie, concentrée et rationnalisée, reçoive les moyens et matières nécessaires.

« Elle demande la création d'un organisme interprofessionnel unique du machinisme agricole ayant l'autonomie administrative et financière et pleins pouvoirs pour déterminer les conditions de la construction, de l'importation, de l'exportation et de la distribution des tracteurs et machines agricoles, pour distribuer les moyens en vue d'une construction rationnelle en série et à bon marché et pour réaliser le plan établi dans l'intérêt immédiat de la production agricole française, c'est-à-dire dans l'intérêt étroitement solidaire des agriculteurs et des consommateurs, c'est-à-dire du pays tout entier. »

M. Lamour, dont chacun connaît la compétence et le dévouement entier à la cause paysanne, n'a eu aucun mal à faire accepter à

l'unanimité cet ordre du jour, dont il a terminé la lecture sous de vifs applaudissements.

R. L.

P. S. — Le compte rendu technique de la visite des stands et des démonstrations sur le terrain fera l'objet d'un prochain article.

QUESTIONS DIVERSES

La lutte contre les campagnols

Parmi les nombreux parasites qui s'acharnent sur nos récoltes, les campagnols ne sont certes pas les moins importants. L'histoire nous rapporte que, depuis les temps les plus reculés, ils n'ont jamais cessé d'exercer leurs dégâts, provoquant même certaines années des périodes de disette qui furent, à n'en pas douter, à l'origine d'importantes épidémies.

Jusqu'à ces dernières années, notre région n'avait pas eu particulièrement à souffrir de ces dangereux rongeurs ; s'ils existaient par endroits, ils n'exerçaient leurs ravages que dans un cadre très limité. Devant l'importance prise par ces parasites, les Ministères intéressés se sont préoccupés de mettre un terme à ce fléau en nous confiant la délicate mission d'envisager leur destruction.

On a longtemps réuni sous le nom de souris ou de petit rat des champs les campagnols et mulots. Les campagnols sont très différents des mulots, tant par leur forme générale que par leur mode de vie.

Les campagnols sont des rongeurs à tête large et épaisse, à museau tronqué, de forme lourde, avec les oreilles et la queue relativement courtes ; certaines espèces champêtres vivent en bandes innombrables, causant aux récoltes des dégâts considérables.

Les mulots, par contre, plus voisins des souris et des rats, ont le corps moins allongé, moins trapu, la tête plus fine, le museau pointu. Les pattes postérieures sont très longues, ce qui explique leur allure sautillante et les bonds considérables qu'ils exécutent (rat sauterelle).

Le mulot vit normalement dans les bois et les lisières des forêts, où il commet des dégâts en s'attaquant aux plants de résineux, aux jeunes rejets dans les taillis, dont il ronge l'écorce du bas des tiges. Il se nourrit de glands, de faînes, de châtaignes, de noisettes et de racines ; il en fait provision pour l'hiver et les accumule dans son terrier sous des feuilles mortes, du vieux bois. Depuis 1923, ne trouvant plus dans la forêt des conditions satisfaisantes pour se nourrir, il a étendu son rayon d'action pour s'installer dans les champs, dans des abris souterrains, le plus souvent constitués par les nids désertés par les campagnols.

Les mulots peuvent également causer de gros dégâts aux cultures, mais ils sont en général moins redoutables du fait peut-être que, dans les champs, ils ont un régime alimentaire constitué essentiellement de grains ; d'autre part, ils vivent rarement en bandes importantes.

Les campagnols sont de petits rongeurs de 9 à 10 centimètres environ, de coloration variant du gris-fauve au gris-brun, le ventre est blanc. Ils possèdent la faculté de se reproduire rapidement ; un couple de ces

rongeurs peut produire, par l'accouplement de ses descendants, 738 individus dans une seule année ; on se rend compte aisément de l'importance que peuvent prendre ces dangereux déprédateurs.

Le campagnol passe la plus grande partie de sa vie dans le sol : il n'en sort que pour chercher sa nourriture ou pour aller s'installer ailleurs. Cet animal est d'ailleurs merveilleusement adapté à la vie souterraine ; la forme générale de son corps favorise sa circulation dans les galeries et lui permet de courir plus rapidement que sur le sol nu.

En dehors des dégâts accusant la vie du parasite, l'existence des campagnols se manifeste sur le terrain par de nombreux trous et de petits monticules provenant du creusement de galeries. L'importance du nombre de trous paraît correspondre à un besoin de sécurité de l'animal, qui se découvre ainsi le moins possible ; c'est la raison pour laquelle ces trous sont plus nombreux dans les endroits où l'animal peut les dissimuler, par exemple sous les meules, les pierres, plantes, les tas d'herbes sèches, etc... Cette tendance à rechercher un abri n'est pas sans importance au point de vue de la lutte, car elle nous permettra de répartir au mieux les appâts.

Les campagnols creusent dans le sol un réseau de galeries important, aboutissant en général au nid. Le réseau, très compliqué, constitue un véritable labyrinthe qui permet à l'animal d'échapper à ses ennemis.

L'alimentation de ces parasites est en général constituée par des grains ou des racines. Ils forment dans le sol des réserves souvent importantes devant leur servir pendant la mauvaise saison, mais ils gaspillent beaucoup plus que ce qu'ils consomment réellement.

Dégâts. — Les années chaudes et sèches paraissent favorables à leur développement, alors que les années pluvieuses leur sont funestes.

Ils exercent leurs déprédations tout d'abord par leur travail souterrain qui nuit à la végétation ; les plants ont leur racines coupées, le terrain est bouleversé ; d'autre part, en bandes innombrables, ils s'attaquent aux cultures : céréales, prairies naturelles ou artificielles, vignes, etc... Les récoltes sont anéanties sur pied, les semailles détruites, les prairies sont minées ou ravagées. C'est surtout vers la fin de l'été début de l'automne que les ravages sont les plus considérables.

Sous l'influence de conditions très favorables à leur reproduction, ces rongeurs pullulent de telle façon que leurs foyers d'origine se propagent rapidement en faisant tache d'huile ; cette dissémination centrifuge se produit sur des étendues considérables. Parfois, après avoir rendu des contrées entières inhabitables pour eux, ils émigrent vers des régions plus hospitalières ; ils forment alors des bandes importantes qui se déplacent dans une direction bien déterminée.

De nombreuses invasions ont eu lieu en France ; 24 départements furent durement éprouvés par ces dangereux rongeurs ; la surface envahie a été estimée à 500.000 hectares environ.

Nous n'en sommes heureusement pas encore à ce stade dans l'Hérault. Cependant, depuis deux ans, on nous signale de différents points du département certains dégâts qui, bien souvent, sont loin d'être insignifiants. Il nous appartient donc de vous donner l'éveil sur cette éventuelle calamité et de prendre les mesures qui s'imposent avant que ces rongeurs prennent trop d'extension.

Différentes méthodes de lutte. — Avant d'aborder l'étude des différents procédés de dératisation, signalons le rôle important joué par certains animaux dans la destruction des petits rongeurs.

Parmi ces auxiliaires précieux de l'agriculteur, il faut citer tout particulièrement les rapaces nocturnes aux plumes douces et soyeuses leur permettant de voler sans bruit, ce sont les ducs, les hiboux, les chouettes, les effraies. Tous ces animaux détruisent chaque année un nombre considérable de campagnols.

Il faut donc non seulement les protéger, mais encore favoriser leur développement en réclamant des sanctions contre ceux qui les détruisent.

Lutte individuelle. — La lutte individuelle ne peut donner de résultats complets ; cependant elle peut diminuer sensiblement le nombre des individus.

Elle comprend la chasse, qui donne d'assez bons résultats au moment de l'enlèvement des gerbes de céréales, sous lesquelles les campagnols sont rassemblés, soit au moment des labours, quand la charrue retourne les nids dans lesquels ils sont réfugiés. Il suffit de faire suivre un jeune homme muni d'un bâton ; un chien ratier peut remplir le même office.

Le piégeage de ces petits rongeurs est encore un moyen de destruction, mais il demande une grande habileté. Les campagnols sont en effet très méfiants et les résultats obtenus sont généralement médiocres. Cependant, il est souvent indispensable d'avoir recours à cette pratique pour déterminer à quelle espèce de rongeurs on a affaire, en particulier pour fixer les conditions d'emploi de virus. En effet, comme nous le verrons plus loin il existe un virus spécial pour une espèce déterminée et si, dans la pratique, les résultats ne se sont pas toujours avérés excellents, c'est probablement parce qu'on connaissait mal l'espèce de rongeurs mise en cause.

La lutte individuelle peut encore s'effectuer à l'aide d'appâts empoisonnés. Parmi les nombreux produits que le commerce met à votre disposition, sous des noms différents et plus ou moins flatteurs, retenons que ce sont ceux à base de pâte phosphorée, de strychnine ou de noix vomique qui ont donné les meilleurs résultats jusqu'à ce jour. Quoi qu'il en soit, cette méthode n'a jamais apporté de brillants résultats dans la dératisation de nos campagnes.

Les virus. — Les virus sont des cultures de microbes préparées en laboratoire et destinées à transmettre une maladie contagieuse à une espèce animale bien déterminée. Etant donné son mode d'action purement spécifique, les animaux de la ferme et le gibier ne risquent pas de contracter la maladie. Cependant, dans la préparation des appâts, il est recommandé d'observer quelques précautions quant à la manipulation des produits, certaines règles élémentaires d'hygiène devant être observées.

Le virus est livré aux agriculteurs sous la forme soit d'ampoules, ou dans des petits bidons de deux litres.

La durée d'action des virus est assez limitée : c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'en trouver dans le commerce ; les commandes doivent être adrlessées à l'Institut Pasteur, et l'utilisation doit en être faite dans les quarante-huit heures qui suivent la réception.

Pour juger des résultats obtenus avec le traitement par le virus, il ne faut pas perdre de vue que nous communiquons là une maladie conta-

gieus eaux campagnols, maladie qui présente une période d'incubation, et ce n'est que sept ou huit jours après l'épandage des appâts que l'on est à même de constater les heureux effets du traitement. Au cours d'un labour de 15 à 20 centimètres de profondeur, qui découvre les nids, on peut se rendre compte du pourcentage élevé de campagnols détruits.

Lutte collective. — Pour être efficace et vraiment intéressante, la lutte contre les campagnols et les mulots doit être généralisée dans une région déterminée.

Quel que soit le procédé de destruction envisagé, la lutte individuelle ne peut donner que des résultats locaux insignifiants ; ce principe garde d'ailleurs toute sa valeur pour la majorité des parasites agricoles qui possèdent généralement une puissance formidable de reproduction. Nous saisissons ici le fait qu'en agriculture, plus que partout ailleurs, la Nature, la défense de nos récoltes et de nos intérêts nous aiguillent logiquement vers l'union, vers le syndicalisme. Ce n'est que par lui que vous aurez conscience de votre force, qui est grande ; ce n'est que par le syndicalisme que vous écarterez de votre vie les déceptions que vous forgez à la sueur de votre front.

L'organisation de la lutte contre les campagnols nécessite donc à la base de toute action la constitution d'un Groupement de défense contre les ennemis des cultures ; ce syndicat, qui sera le trait-d'union entre les agriculteurs et les techniciens du Ministère de l'agriculture, nous alertera en temps opportun et nous pourrons, grâce à lui, mettre en œuvre tout ce que la science agricole moderne nous offre d'intéressant dans le domaine de la lutte contre les parasites des cultures.

Ce Groupement, doué d'un pouvoir que nous renforcerons en toutes circonstances, rendra la lutte obligatoire chez le particulier qui, par négligence ou pour toute autre raison, s'opposerait au principe même du traitement. Dans le cas extrême où la raison n'a plus de prise, les traitements nécessaires seront exécutés chez lui et les dépenses occasionnées par cette opération seront remboursées au Syndicat par l'intermédiaire du percepteur qui jouit en la matière de possibilités que nous connaissons bien.

Le Syndicat de défense étant constitué, la lutte sera conduite de la façon suivante :

1° Par le piégeage : on capture quelques rongeurs de l'espèce prédatrice ; l'identification en sera faite par les soins du Laboratoire de zoologie de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier.

2° Il faut ensuite délimiter les surfaces contaminées par les campagnols ; ces surfaces pouvant quelquefois intéresser plusieurs communes, on peut alors en déduire les quantités de produits indispensables à la lutte et faire les commandes de virus à l'Institut Pasteur.

3° La préparation des appâts se fait sur la base de 15 kilos d'avoine aplatie, humectée par quatre ampoules de virus diluées dans deux litres d'eau tiède ; cette quantité est suffisante pour le traitement d'un hectare de terrain contaminé.

Après les avoir soigneusement pelleté, les appâts sont épandus sur le terrain ; à cet effet, on dispose l'avoine par pincées dans les galeries fréquentées par les rongeurs, en ne négligeant pas les fossés ou les talus qui les abritent également.

L'épandage à la volée est inefficace.

La meilleure époque pour l'application de ce procédé est située entre le début novembre et fin janvier.

Conclusions. — Avant d'aborder la lutte proprement dite, nous avons jugé qu'une étude rapide de la biologie des campagnols et des mulots s'imposait ; cela nous a permis de connaître la vie de ces animaux, avec leurs préférences et leurs défaillances, pour envisager leur destruction avec succès.

Les moyens dont nous disposons pour lutter contre les campagnols peuvent tous nous rendre de réels services si nous nous en servons à bon escient.

Les appâts empoisonnés exigent des précautions qu'il est souvent difficile de faire appliquer au cours des manipulations ; leur emploi comporte également une part de risque vis-à-vis des animaux de la ferme et du gibier.

Les appâts à base de virus, par contre, ne comportent pas de risques et semblent donner toute satisfaction, particulièrement dans le cas d'invasion généralisée.

Nous devons ne pas perdre de vue que la lutte contre les campagnols et les mulots est avant tout une question d'organisation et d'opportunité.

Nos moyens d'investigation ne nous permettant pas de connaître exactement tous les points du département dans lesquels les campagnols ont apparu, nous demandons aux lecteurs de cet article de signaler au Service de la protection des végétaux, 16, rue de la République, à Montpellier, les observations qu'ils auraient pu faire à ce sujet.

Service de la protection des végétaux,
Circonscription de Montpellier.

—«o»—

Utilisation grandissante des gaz naturels de Saint-Marcet (Haute-Garonne)

Les gaz combustibles naturels de Saint-Marcet commencent à figurer réellement dans nos sources d'énergie nationale, et tout permet de croire qu'un très bel avenir leur est réservé.

On se souvient que le premier jaillissement gazeux eut lieu le 14 juillet 1939, les travaux ayant été commencés en 1938. Dès 1942, d'autres sondes ayant été productrices, on conduisit ces gaz à Toulouse, après les avoir dégazolinés à Peyrouzet, dans une usine *ad hoc*. Ce pipe-line, de 75 kilomètres de longueur, est composé de tubes en acier de 150 mm ; il débite 200.000 mètres cubes par jour, la pression au départ étant de 30 kilos et celle à l'arrivée de 4 kilos.

Puis, en 1945, on mit en service la canalisation Peyrouzet-Tarbes, de 80 kilomètres, avec tubes de 125 mm de diamètre, dont le tronçon de Saint-Gaudens fonctionnait déjà depuis fin 1943. Actuellement, on la prolonge sur Lourdes, Pau et Pierrefite et elle fonctionnera sous peu. D'autre part, on travaille activement au pipe-line Boussens-Saint-Girons.

De plus, un arrêté du 23 mars 1946 a déclaré d'utilité publique et d'urgence la construction de la canalisation Longages-Pamiers et le dou-

blement de la canalisation Peyrouzet-Toulouse ; cette deuxième conduite doit avoir 320 millimètres.

D'autres projets sont faits par la *Société nationale des pétroles d'Aquitaine,* devenue détentrice du périmètre réservé de 25.000 kilomètres carrés, tout au long des Pyrénées, pour utiliser rationnellement le million de mètres cubes de gaz dont elle peut disposer journellement ; elle envisage la construction d'un grand feeder Bordeaux-Toulouse-Béziers, avec tubes de 203 millimètres et poste de compression à Toulouse. Elle envisage également l'installation, à Boussens, d'une nouvelle usine de désessenciement dont la capacité serait de 600.000 m³ par jour pour suppléer à celle de Peyrouzet qui, avec 300.000 m³, est déjà insuffisante.

Il ne faut pas oublier qu'un million de mètres cubes de gaz par jour correspond sensiblement à une production de charbon de 3.000 tonnes, ce qui équivaut à notre plus importante houillère du Gard. En plus de cela, le dégazolinage donnera 60 tonnes d'essence et 20 tonnes de butane liquide, ce qui est loin d'être négligeable.

Ces résultats, qui seront atteints d'une façon absolument certaine d'ici peu, constitueront-ils l'apogée des gaz combustibles des Pyrénées ? Question que nous nous garderons d'aborder, surtout après avoir entendu, comme nous venons de le faire, des techniciens très avertis et très au courant des gisements parler de pipe-line éventuel sur Lyon et même sur Paris.

V. C.

PARTIE OFFICIELLE

La nouvelle réglementation sur les vins

L'arrêté concernant la nouvelle réglementation n'a pas encore été publié au *Journal Officiel* ; en attendant, en voici un résumé :

I. — *Prime de livraison.*

Une quantité égale à 5 pour 100 des quantités vendues au Ravitaillement sera laissée à la disposition de chaque viticulteur pour être vendue par lui librement.

Néanmoins :

1° Il n'aura droit à cette prime que s'il a vendu, avant le 31 décembre 1946, le quart de sa récolte commercialisable, c'est-à-dire s'il y a eu convention de vente, agréage et dépôt des talons des bons à la régie ;

2° Il ne pourra disposer librement de la quantité égale à 5 pour 100 qu'à partir du 1er décembre et au prorata des livraisons effectives.

II. — *Consommation familiale.*

1° Elle sera égale au chiffre le plus élevé atteint entre 1939 et 1943 ;

2° Toute la partie non réservée aux ouvriers, en exécution des arrêtés et accords relatifs aux avantages en nature, pourra être librement vendue, sans limitation de prix, comme des appellations contrôlées ;

3° Toutefois, il n'en pourra être librement disposé qu'après la totale livraison de toute la partie commercialisable de la récolte.

III. — *Vente directe.*

De plus, tout viticulteur peut vendre, sans intermédiaire, et sans avoir besoin d'exciper de références antérieures :

Tout ou partie de sa récolte aux consommateurs qui échangeront leurs tickets de rationnement contre des bons P à raison de 35 litres par consommateur. Le prix en sera librement débattu entre producteur et acheteur, dans la limite des prix de taxe fixés pour la consommation.

IV. — Des mesures exceptionnelles seront prises après étude, valable pour toute la France, en faveur des sinistrés, des victimes de calamités, et spécialement du Minervois, et des petits exploitants.

Il est nécessaire de les étudier avec soin afin qu'elles atteignent exactement le but proposé. Elles feront l'objet d'arrêtés spéciaux, après avis et accord de la Commission consultative de la viticulture.

E. D.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Dans le Minervois

A la suite de démarches auprès du Ministère, les viticulteurs du Minervois vont bénéficier d'une indemnité exceptionnelle de 60 millions, qui sera prélevée sur les crédits ouverts par la Loi de finances du 7 octobre 1946, loi qui a prévu un crédit de 200 millions pour les secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.

Les modalités d'attribution de ces crédits sont actuellement à l'étude, et les intéressés seront incessamment avisés de la façon dont ils doivent constituer leur dossier afin de bénéficier de ces indemnités exceptionnelles.

E. D.

BIBLIOGRAPHIE

Sous la signature de notre camarade Marcel Biron, ingénieur agricole et spécialiste du vin des monopoles de Turquie, vient de paraître une brochure éditée à Istambul sur les **Caractéristiques des vins de Turquie.**

Brochure intéressante sous le rapport œnologique et statistique.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

Grâce à ses Usines intactes. . . . .
. . . à ses méthodes de fabrication modernes. . . .
. . . à son matériel renouvelé. . . . . la Société

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital 7 millions de francs, **AMBOISE** (I.-et-L.)

Inspection Régionale : 13 bis, Place St-Félix, **BÉZIERS** (Hérault). – Tél. 45-04

est à votre disposition pour vous proposer ses derniers modèles brevetés

(Adresser les demandes de renseignements à AMBOISE)

Fouloir-Pompe **" L'INCOMPARABLE "**

Breveté S.G.D.G. France et Etranger

Le premier appareil à piston elliptique construit au monde

- TROIS TYPES -

Depuis la petite propriété jusqu'à la cave coopérative

Etablissements **SERRADO** - St-THIBÉRY (Hérault)

Fondés en 1825

MINORGA

DESHERBANT AGRICOLE MINORGA

Pour la destruction du chiendent dans les vignes en automne

Demandez la notice spéciale à

MINORGA, 26, Rue de la République, MARSEILLE

ou à ses Agents régionaux

Les Manufactures Lyonnaises de **MATÉRIEL VINICOLE**

GUY & MITAL - MARMONIER FILS

29, RUE DES TUILIERS — LYON

Vous feront la meilleure installation de votre cave avec leur matériel moderne : PRESSES HYDRAULIQUES PRESSOIRS A LARGE SURFACE — PRESSOIRS CONTINUS REFOULOIRS — MOTOPOMPES, etc.....

CONCENTRATEURS DE JUS DE RAISINS

NOMBREUX AGENTS DANS VOTRE RÉGION — CONSULTEZ-LES

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

Adressez-vous en confiance aux **PÉPINIÈRES Jean MALOD, MONTÉLIMAR**
(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire)
Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

VOTRE VIN VENDU

ne laissez pas dormir l'argent que vous venez de toucher. Faites-le rapporter, achetez des

BONS DE LA LIBÉRATION
ou des
BONS DU TRÉSOR

TUTEURS & PIQUETS

en chataignier et acacia

de **0** m. **70** jusqu'à **3** m. **50**

S'adresser à **BIGORRE,** impasse du Conflent

PERPIGNAN

CUPRA

"LA GAULOISE"
Société Générale de l'Industrie Cuprique

ADMINISTRATION
32, rue Thomassin, **LYON**
Tél. Fra. 64-64

USINE
LE PONTET (Vaucluse)
Tél. 40

SULFATE DE CUIVRE
POUDRES CUPRIQUES
INSECTICIDES

ISSOISE

vigneron en 90 cm de large — **20 CV** — *agricole* en 118 cm de large

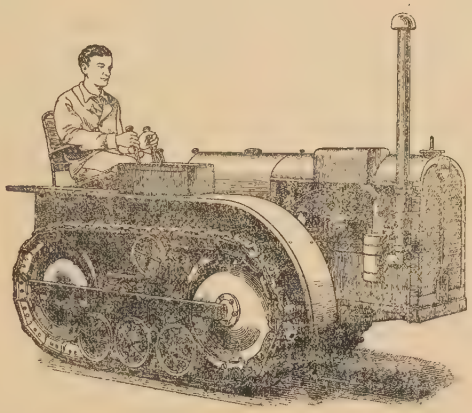

COMPAGNIE ISSOISE DE TRACTION MÉCANIQUE

2 bis, Rue de La Baume - PARIS 8ème Bal. 57-49

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (Hérault)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

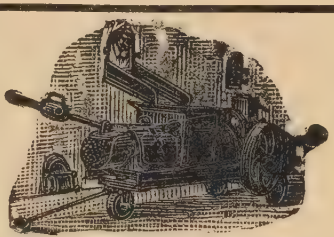

(Déposée France et Etranger)

PRESSOIRS "MIMBOURBES"

Pour la Reconstitution de vos vignobles

Toutes les variétés de vignes Américaines greffées - Producteurs directs - Boutures

— Premier choix au meilleur Prix —

Adressez-vous dès aujourd'hui aux :

Pépinières MAZET Germain

PÉPINIÉRISTE - RÉCOLTANT

UZÈS et SANILHAC (Gard)

CATALOGUE GRATUIT

Tract Continental TYPE 45 DIESEL

NOUVEAUX TYPES A GRAND RENDEMENT
ET DE GRANDE MANIABILITÉ
Pour coopératives et grandes cultures

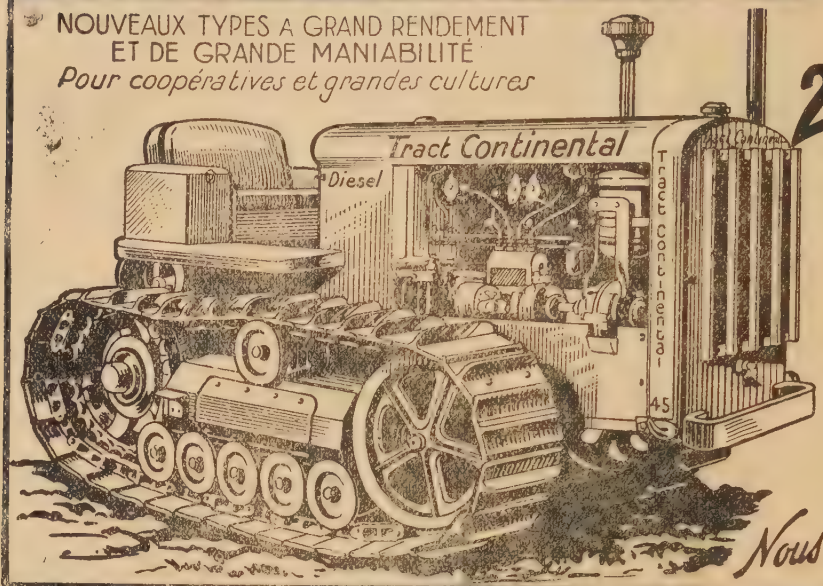

2 Types :

1er — "LABOUR"
55 CV
DIESEL
largeur 1m60
Consom. 4 1/2 à 5 1/2 Heure

2me — "VIGNERON"
35 CV
DIESEL
largeur 1m10
Consom. 4 à 5 Litres Heure

Nous Consulter

ETABLISSEMENTS RICHARD FRÈRES
77 à 27 RUE DE SÉRÉ LYON — LE BOURGET 75-53 . 75-54

PAB

PRODUITS
AGRICOLES
BÉVENGUT

Pour pulvérisation :
Cuivre colloïdal BÉMO
Soufre colloïdal BÉMO
Cryolithe colloïdale BÉMO

Pour poudrage :
Poudre biquinze PAB
Poudre monoquinze PAB

LES ÉTABLISSEMENTS PIERRE BÉVENGUT
74, bd Victor-Hugo, CLICHY (Seine)
Usines à CLICHY (Seine) et PIERRE-BÉNITE (Rhône)

TOUS LES PRODUITS

POUR LA PROTECTION DES CULTURES
ET LA CONSERVATION DES RÉCOLTES

Spécialistes des poudres insecticides à base de ROTENONE

Mines de Soufre d'Arles

les seules en exploitation dans le Vaucluse

REPRENNENT LEURS FORMULES D'AVANT-GUERRE

Siège social : 15, rue du Pont à ARLES (B.-d-R.)

C. Ch. Post. : 311-56 Marseille — Téléph. : 2 16 et 6-66 — Télégr. : SULFUROL-ARLES

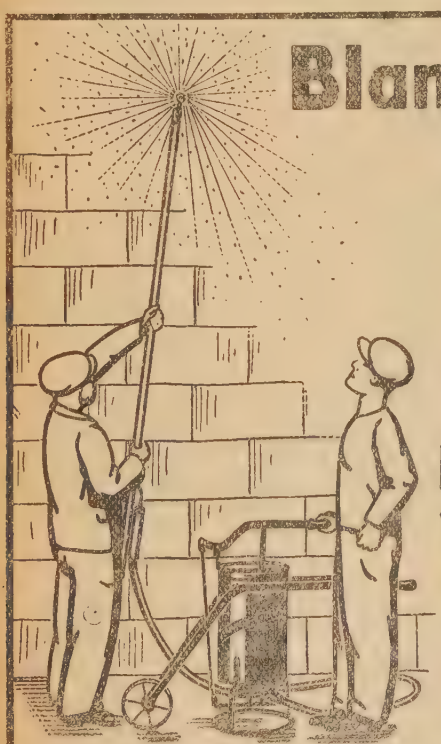

Blanchissez
Désinfectez

vous-même
vos locaux

avec

LES PULVÉRISATEURS
VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 de FRS.

Catalogue gratuit sur demande

Depuis soixante ans

PECHINEY

PROTÈGE
LE VIGNOBLE
FRANÇAIS

SULFATE DE CUIVRE
PRODUITS ŒNOLOGIQUES

AGENT RÉGIONAL :
E. AUSSET
8, r. Deyron. NIMES (Gard)
293

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES
PECHINEY

Quand vous écrivez

A nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRÈS AGRICOLE
ET VITICOLE
Montpellier —◇— Villefranche-sur-Saône

Les Grandes Pépinières du Sud-Est

(VAUCLUSE) **CARPENTRAS** (VAUCLUSE)

« Les plus beaux
PLANTS
DE VIGNES
à la source
de production. »

TÉLÉGRAMME
PÉPINIÈRES-CARPENTRAS

SIÉGE SOCIAL :
MARSEILLE
Boul. de la Liberté, 35

O

ADRESSER
toute la correspondance à
CARPENTRAS

C'est aux GRANDES PÉPINIÈRES du SUD-EST
que nous devons
nos plus belles grappes

PLANTS
GREFFÉS-SOUDÉS
—
PLANTS RACINÉS
—
BOUTURES
—
PRODUCTEURS
DIRECTS

TÉLÉPHONE
162 CARPENTRAS

MAISONS AUTONOMES A
ALGER
1, Rue de Mulhouse, 1

TUNIS
16, rue d'Angleterre, 16

N'attendez pas pour préparer les prochaines vendanges

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

Marque déposée — Brevet N° 817.243

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Sur demande treuil de basculement et freins

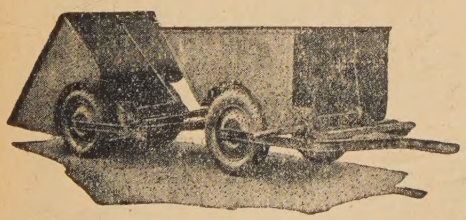

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,
— **CASTELNAUDARY** (Aude) —

Représ. p. l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139, r. Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure, **ORAN**

PÉPINIÈRES BOUILLARD

BOIS ET PLANTS DE VIGNES EN GROS

CARPENTRAS (VAUCLUSE)

SAUVEGARDE
PRODUITS SPIC
DE VOS RÉCOLTES

Tous Produits Insecticides,
Anticryptogamiques
- et Œnologiques -

Traitement d'Hiver de la Vigne

CONTRE la Pyrale et Esca (Apoplexie)
Par le PYRALUMNOL

CONTRE Cochenilles
Par le SPICANTHROL

SOCIETÉ DE PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS ET VITICOLES
SIÈGE SOCIAL : 47, Boulevard St-Michel, PARIS (5e)
USINE et SERVICES COMMERCIAUX : BEAUCAIRE (Gard). - Tél. 41
AGENT DÉPOSITAIRE : Louis BALLARD, 1, rue Collot, MONTPELLIER - Téléphone 60-60

TRAITEZ vos
Arbres fruitiers
en hiver comme
au printemps avec
les PULVÉRISATEURS
VERMOREL
Villefranche s/s. Rhône
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE
8.000.000 DE FRANCS
notice sur demande

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

Pépinières Daniel Servel

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

:-: BOUTURES — PLANTS RACINÉS ET GREFFÉS :-:

EN 1947

SAINT-GOBAIN

mettra à la disposition

des

AGRICULTEURS

ses

ENGRAIS COMPLETS, CONCENTRES, GRANULES

qui simplifient le problème de l'épandage
et augmentent encore les rendements

Renseignements techniques auprès du :

SERVICE AGRONOMIQUE DE SAINT-GOBAIN

17, rue de Surène, **PARIS** (8e) (Anjou 79-00)

SAINT-GOBAIN : Vingt usines - Trente agences de vente - Engrais simples et complexes
Insecticides - Fongicides - Produits chimiques, agricoles et industriels

1846 - 1946
DEPUIS CENT ANS
les
USINES
SCHLŒSING
175, Rue Paradis --- MARSEILLE
sont au service de
l'Agriculture française
INSECTICIDES
ANTICRYPTOGAMIQUES
ENGRAIS

ARD. DIESEL 24 cv. large 0m80
MOTOCHENILLE 10/20 large 0m66

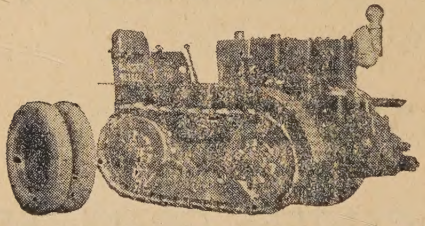

incomparables pour la viticulture, font leurs preuves depuis 20 ans
Type NORMAL (chenilles seules)
Type MIXTE (chenilles et pneus)

Bien que **FRANÇAIS 100 o/o** *et construits par des Travailleurs Français ils sont aussi bons que les meilleurs Étrangers et, quoique beaucoup plus chers, mieux indiqués pour la viticulture.*

Usine à RETHEL. - Bureaux Sud : BAUCHET, 1, r. Jeanne-d'Arc, LYON

Conseil d'Administration : MM. E. Vermorel, F. Blayac, Baron de Boixo, W. Bonnard, Ch. Déhan.

Le Directeur de la publication : P. Degrully. Abonnés actuels : **4.800.** Tirage moyen normal : **7.800.**